

## Précisions plan communautaire

Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 (Entente VCS), l'article 5.2.3 de l'Entente prévoit que « les CISSS/CIUSSS coordonnent la mise en œuvre du plan communautaire et en assurent le suivi selon les paramètres définis à l'annexe D ».

L'annexe D (Planification communautaire et suivi des résultats communautaires) prévoit que, au minimum, les plans communautaires doivent inclure les éléments suivants (Ces éléments sont repris dans le document d'orientation pour l'élaboration des plans d'action régionaux et communautaires intégrés) :

- **Consultations communautaires** : Une description de la table de concertation et autres parties prenantes qui ont été consultées dans le développement du plan communautaire et qui seront mobilisées dans sa mise en œuvre.
- **Plan d'investissement dans le cadre de Vers un chez-soi** : Un plan d'investissement pour les allocations reçues selon les secteurs d'activité ainsi que les contributions (en espèce ou en nature), afin de démontrer que la communauté a obtenu du financement d'autres partenaires qui égalent au minimum la contribution allouée dans le cadre du volet CD.
- **Accès coordonné** : Un survol du travail à réaliser à compter de la fin de l'exercice 2021-2022 pour concevoir et mettre en œuvre un système d'accès coordonné, incluant sa gouvernance, en cohérence avec les travaux réalisés dans le cadre de *l'Entente visant la mise en œuvre au Québec du volet Capacité communautaire et innovation dans le cadre du programme Vers un chez-soi*.
- **Résultats communautaires** : Les résultats visés sur lesquels la communauté prévoit faire un suivi, notamment au regard de l'itinérance chronique. Pour chaque résultat, le plan indique la cible définie par la communauté et les indicateurs utilisés pour en mesurer la progression.
- **Communication et prestation de services adaptées aux personnes desservies** : Une description des mesures prises par la communauté pour assurer une communication appropriée avec les populations visées (notamment les personnes d'expression anglaise et les personnes autochtones), ainsi qu'une description de la prestation de services adaptée à la situation et aux besoins des personnes desservies.

À la suite de la réception de la version finale du PARCI en juin 2022, Infrastructure Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont souhaité avoir certaines précisions en lien avec certaines composantes obligatoires du plan communautaire, telles qu'indiquées plus haut. Ces précisions se trouvent dans les tableaux qui suivent.

## FINANCEMENT DE VERS UN CHEZ-SOI 2019-2024

### PLAN D'INVESTISSEMENT :

PLAN D'INVESTISSEMENT	
<p>Contribution (en espèce ou en nature) d'autres sources de financement</p>	<p>Tel que prévu à l'Entente Canada-Québec 2019-2024 concernant Vers un chez-soi, les communautés désignées sont tenues de prévoir un plan d'investissement qui démontre que leur contribution financière pour soutenir l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir et réduire l'itinérance est minimalement équivalente au financement octroyé dans le cadre du programme Vers un chez-soi (VCS). Pour la région de Québec, en tenant compte des fonds additionnels du programme pour les années 2022-2023 et 2023-2024, c'est un budget de 7,6 M\$ annuellement qui est octroyé aux organismes communautaires.</p> <p>Depuis l'année financière 2021-2022, le Ministère de la Santé et des Services sociaux a engagé de nouveaux budgets afin de soutenir la mise en œuvre du plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Pour la Capitale-Nationale, ce nouvel investissement s'élève annuellement à 3,4M\$.</p> <p>De plus, la majorité des organismes communautaires financés dans le cadre du programme VCS reçoivent du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et plusieurs sont également associés à Centraide dans le cadre des volets de l'organismes « Assurer l'essentiel » et « Briser l'isolement ». À cela s'ajoutent le financement d'autres programmes administrés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec, de fondations privées, etc.</p> <p>Sur la base de ces informations, il est donc possible d'affirmer que la région de Québec respecte l'obligation d'apporter une contribution financière supérieure au financement octroyé par le programme VCS afin de soutenir l'ensemble des mesures mises en place pour prévenir et réduire l'itinérance.</p>

## FINANCEMENT DE VERS UN CHEZ-SOI 2019-2024

### ACCÈS COORDONNÉ :

Plan de travail pour la conception et mise en œuvre de l'accès coordonné	
Objectifs/Étape	Échéancier
Finalisation et diffusion de l'Analyse du parcours résidentiel en itinérance de Québec	Automne 2022
Déploiement d'une équipe de stabilité résidentielle	Printemps 2023
Présentation du projet aux partenaires intersectoriels	Printemps 2023
Définir les modalités d'accès et de maintien résidentiel (pour l'instant PQJ, SIV et SIM)	Automne 2023
Arrimage des trajectoires entre les acteurs communautaires, institutionnels et de l'habitation pour faciliter l'accès à un logement subventionné	Automne 2023
Ateliers intersectoriels pour établir trajectoire d'accès et mécanisme de sélection	Automne 2023- Hiver 2024
Analyse du maintien résidentiel	Janvier à Avril 2024
Analyse des opportunités et des besoins populationnels	Avril à Aout 2024

### RÉSULTATS COMMUNAUTAIRES :

Résultats	Cibles	Indicateurs
Augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement (ou en voie de l'être)	150 personnes en situation d'itinérance (dont la majorité en situation d'itinérance chronique) seront accompagnées dans une perspective de sortie de la rue	Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement
<p>Définition de l'itinérance chronique :</p> <p>Pour le gouvernement canadien, l'itinérance chronique désigne les personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance ET qui rencontrent l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année.</li> </ul> <p>OÙ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.</li> </ul> <p>L'itinérance chronique inclut le temps passé dans les situations suivantes :</p> <p>1) passer la nuit dans des lieux extérieurs, incluant les endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat, ou les endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : 1.1 et 1.2).</p>		



## FINANCEMENT DE VERS UN CHEZ-SOI 2019-2024

2) passer la nuit dans un refuge d'urgence, incluant les refuges d'urgence de nuit pour les personnes en situation d'itinérance (incluant les refuges pour des populations spécifiques, par exemple les refuges pour les jeunes, les familles et les nouveaux arrivants), les refuges pour femmes victimes de violence et les refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : 2.1, 2.2 et 2.3).4

3) demeurer temporairement chez quelqu'un, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent, ou vivant dans les logements de location temporaires et à court terme (p. ex. les motels) sans droit au maintien dans les lieux (typologie de l'Observatoire canadien sur l'itinérance: 3.2 et 3.3)

### COMMUNICATION ET OFFRE DE SERVICES

#### COMMUNICATION ET OFFRE DE SERVICES

Information sur les mesures prises pour communiquer avec les personnes autochtones et les personnes d'expression anglaise.

Actuellement sur le territoire de la Capitale-Nationale, nous avons un organisme dédié qui intervient auprès des personnes autochtones (le Centre d'amitié autochtone de Québec) et qui s'assure que les personnes reçoivent les services dans la langue souhaitée. Par ailleurs, la plupart des organismes sur le territoire offrent également des services bilingues. Des services d'interprétation sont également disponibles au besoin de la part du CIUSSS.